



Le Chavannus

notre journal - votre actualité - des textes - notre histoire

ÉDITORIAL

Admirable commune que celle de Chavannes-de Bogis ! A ne point s'y méprendre, beaucoup d'entre vous aurez cette exclamation à l'esprit en lisant ce numéro particulièrement riche du Chavannus. On y parle de femmes, d'hommes et d'enfants qui l'habitent ou la fréquentent et qui en marquent le rythme par des gestes si simples mais tellement si beaux à la fois.

Bravo à notre secrétaire municipale, Madame Bornet, qui après 35 ans soit 12775 jours de bons et loyaux services prend une retraite amplement méritée. Bravo aux 387 valeureux coureurs et marcheurs, enfants, adultes seniors, qui ont pris le départ de la 7ème édition de la Chavannaïse le 15 octobre dernier. Bravo encore à celles et ceux qui portent le projet de la table d'hôtes des aînés, faisant ainsi un clin d'œil à ces petits instants de bonheurs dont la vie nous gratifie. Bravo enfin pour la belle performance culinaire de notre auberge du village qui a réussi à se distinguer de fort belle manière.

La liste serait sans fin.

Derrière tous ces braves, beaucoup d'autres s'y reconnaîtront, c'est la joie de servir, de vivre ensemble, d'entreprendre et de partager qui est célébrée. Autant de choses qui prennent une valeur inestimable en ces temps où la folie de l'extrémisme et de la violence poursuit son ballet douloureux dans nos vies sans pour autant la moindre chance de nous vaincre.

Il y aurait tant d'autres braves à décerner à toutes celles et ceux qui agissent dans l'anonymat le plus total et qui contribuent à rappeler les possibilités sans limites qui naissent de l'action dans toute sa diversité. Cet hiver, toutes les fois que nous admirerons les montagnes enneigées qui nous entourent, les illuminations dans nos rues, les sapins verts, pensons-y. Quand nous savourerons la joie des retrouvailles en famille ou ferons ripailles pensons-y encore. Quand enfin le moindre verre de chocolat ou de lait chaud ou encore la moindre tasse de café ou de thé nous réchauffera le cœur, pensons-y et agissons, chacun selon sa méthode et son cœur.

Nous entrons avec ce dernier numéro de 2017 dans un rituel particulier. Celui tout proche de Noël et de sa féerie sans cesse renouvelée, des échanges de vœux pour le nouvel an et de la prise de bonnes résolutions qui souvent, restent à l'état de vœux pieux.

C'est donc avec joie et humilité que nous sacrifions au plaisir de vous souhaiter un merveilleux Noël à tous et à toutes et une année 2018 qui soit du meilleur cru.

Qu'en ces temps où l'enchaînement des choses de la vie nous fait prendre conscience du bonheur qui est le nôtre, nos actions multiples et variées forment une multitude de petites loupottes qui, ensemble, feront toute la différence.

Merci pour votre fidélité et à l'année prochaine !

La rédaction

CELA ARRIVERA DEMAIN

16 décembre	Noël des enfants
23 déc. - 7 janv.	Vacances d'hiver (Greffe communal fermé)
13 janvier	Brûlé des sapins
17 - 25 février	Relâches
4 mars	Votations
17 mars	Troc de printemps
24 mars	Carnaval
30 mars - 15 avril	Vacances de Pâques
15 avril	Vide-grenier

L'hiver - 21 décembre à 17h29



SOMMAIRE

Page 2	Conseil communal
Page 3	La secrétaire prend sa retraite
Page 4	Histoire des pompiers (3ème partie)
Page 5	Table d'hôtes - Blind Test - Chavannaïse
Page 6	Les Chavannus ont du talent Jadis et maintenant
Page 7	Assemblée des éleveurs de lapin Il y a 50 ans
Page 8	Les moissons



CONSEIL COMMUNAL

Séance du 4 octobre 2017

Mme M.-Ch. Théraulaz est assermentée pour remplacer M. C. Bochet qui a quitté la commune.

Préavis municipal N° 2/17 : arrêté d'imposition 2018. La Municipalité propose de maintenir le taux à 59 % de l'impôt cantonal de base. En effet, la marge d'autofinancement a baissé suite à la loi sur les péréquations, les rentrées fiscales sont mal prédictibles et les investissements (auberge, réfection de la route) ont nécessité des emprunts qu'il faut rembourser.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Alain Barraud, Syndic, annonce le départ de Mme Chantal Bornet, secrétaire municipale, pour le 30.11.2017.

Stéphane Borella, Municipal, encourage les jeunes entre 14 et 25 ans à faire partie du Conseil de jeunes du district de Nyon.

Marc Bornet, Municipal, annonce une situation chaotique sur la route du Village encore pendant quelques semaines. Les travaux se termineront à fin novembre.



Le Conseil de jeunes du district de Nyon a pour but d'être un lieu d'échange entre les jeunes, d'encourager à la vie civique, de permettre aux jeunes d'être consultés par les Autorités sur des sujets concernant la jeunesse, de prendre position spontanément sur de tels sujets, de soutenir financièrement et logistiquement des projets de jeunes et de mettre en place des projets qui lui sont propres.

Pour plus de renseignements : <https://www.facebook.com/cdjnyon/>

Contact : cdjnyon@gmail.com

Séance du 30 novembre 2017

Préavis municipal N° 3/17 : révision des statuts de l'ASCOT (association scolaire intercommunale de Terre Sainte). Il s'agit de mettre ces statuts en conformité avec diverses lois cantonales récentes, sans changer les communes membres, les buts, les tâches ni le mode de répartition des charges.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Préavis municipal N° 4/17 : demande de crédit de CHF 155'000.00 pour la rénovation de la place de jeux. Plusieurs équipements ont des fixations peu solides, sont vétustes ou sont fixés sur des zones de chutes qui ne correspondent plus aux normes en vigueur. Des jeux similaires seront installés au printemps, sur des bases en béton, avec des surfaces amortissantes. La place sera fermée pendant environ 2 semaines pour ces travaux.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Préavis municipal N° 5/17 : budget 2018. Il présente un excédent de charges de CHF 1'179'337.00, s'expliquant par les acomptes du Canton calculés sur des bases 2016 supérieures d'environ CHF 750'000.00 au montant final attendu.

De la discussion il ressort que, dans le futur, les rentrées d'impôts devront être surveillées étroitement pour réagir sans tarder et éviter un budget chroniquement déficitaire.

Le préavis est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Parmi les informations reçues de la Municipalité, les Conseillers apprennent qu'une modification de la loi sur la naturalisation va entrer en vigueur l'an prochain et que les travaux de la route de traversée du village se termineront dans le courant de décembre. Les habitants recevront en janvier des renseignements concernant les travaux sur la route traversant Versoix et impliquant une fermeture partielle de celle-ci.

DÉPART DE CHANTAL BORNET

Après 35 ans et 4 mois en tant que secrétaire municipale, Chantal Bornet a quitté son poste à fin novembre 2017.

Quel engagement ! Mais de quoi s'agit-il ?

C'est une obligation légale pour chaque municipalité d'engager un(e) secrétaire municipal(e), qui s'occupe de l'administration générale de la commune et son bureau s'appelle le greffe municipal.

Chantal Bornet a donc pris ses fonctions le 1^{er} août 1982 (qui n'était pas un jour férié à cette époque) dans le bâtiment du centre du village, à la route de Bogis-Bossey, en remplacement de Lucienne Bavaud. Déjà au mois de mai suivant, elle a pu s'installer dans le centre communal flambant neuf où le greffe se trouve aujourd'hui. On pourrait ainsi croire que peu de choses ont changé durant cette longue carrière: ce n'est pas tout à fait le cas, même s'il n'y a eu qu'un seul changement de mobilier et peu de syndicats différents: après Raymond Guex, Madeleine Théraulaz a pris la relève en 1984, Pierre Stampfli en 2002, et Alain Barraud dès le 1^{er} juillet 2016.

Le travail est immuable: préparer la séance de municipalité du lundi soir, y assister, en faire le procès-verbal, puis assurer le suivi et l'application des décisions prises. Le temps de traiter les dossiers et de les classer, tout recommence la semaine suivante, et cela plus de 1600 fois !

Il y a eu de gros dossiers à suivre, parmi lesquels l'aménagement du territoire, la création des Champs Blancs, l'ouverture de Chavannes-Centre. Cela a nécessité, pour soulager Chantal Bornet, l'engagement d'une préposée au contrôle des habitants, poste occupé par Antoinette Aebi, puis Susanne Barraud.

Les moyens techniques ont changé, avec le passage de la machine à écrire et de ses copies carbone à l'informatique. Heureusement que le matériel nécessaire à l'accomplissement rationnel de toutes ces tâches a toujours été acquis, se réjouit Chantal Bornet.



Ce qui a évolué pendant cette période, c'est la taille du village qui a passé de 200 habitants à 1300 aujourd'hui. Il n'y avait que quelques maisons en plus des fermes et plusieurs quartiers ont vu le jour, amenant des habitants qu'il est plus difficile de connaître tous et qui ont des demandes ou même des exigences impensables dans le milieu rural d'autrefois. La secrétaire est en première ligne pour les recevoir... Mais les discussions ont toujours été empreintes de respect et ni «Chipie» ni «Pépite» n'ont jamais eu à montrer les dents pour défendre leur maîtresse.

Chantal Bornet est née dans la région, elle y a suivi sa scolarité et sa formation professionnelle, s'y est mariée, y a élevé ses enfants. C'est peu dire qu'elle est attachée à la Terre Sainte et à son terroir, mais elle va profiter de son temps libre pour la connaître mieux encore.

Nous ne verrons donc plus Chantal Bornet derrière le comptoir du bureau communal, mais nous la rencontrerons certainement lors de ses ballades dans le village, en train de soigner son jardin ou de promener ses petits-enfants.

Les Chavannus lui souhaitent une heureuse retraite !



L'HISTOIRE DES POMPIERS DE CHAVANNES-DE-BOGIS - 3ème partie

Dans l'édition du mois d'octobre, nous vous avons fait traverser le 19ème siècle pour découvrir comment le corps des sapeurs-pompiers de Chavannes-de-Bogis s'est formé. Pour ce troisième épisode, nous allons parcourir le début du 20ème siècle.

Les temps modernes

En ce début de siècle, nous constatons que des prescriptions cantonales sont édictées et que les communes ont enfin des directives pour conduire et mettre en place des corps de sapeurs-pompiers efficaces.

En effet, en avril 1901, le Préfet avise la Municipalité que le corps des pompiers doit être assuré par la Commune et que cette assurance doit entrer en vigueur le 1er janvier 1902. Cette missive restera lettre morte pendant quelques années.

En janvier 1905, la Municipalité adopte le premier règlement concernant le corps et dont nous vous transmettons quelques points, certains assez cocasses.

Article 1 : La Municipalité nomme les pompiers et les hydrantiers de la commune ainsi que l'état-major des 2 corps. Ndlr : à l'époque, on faisait la distinction entre pompiers et hydrantiers car ces derniers avaient d'autres tâches que pendant les incendies.

Article 2 : le corps des pompiers est composé d'un chef de pompe: capitaine; 1 sous-chef: lieutenant; 1 chef matériel: sergent-major; 1 chef pistonnier (spécialiste technique): sergent, et 16 pompiers.

Article 3 : Le corps des hydrantiers est composé d'un chef et de 3 hommes dont 1 pistonnier.

Article 5 : Toutes les fois que la pompe devra sortir, un des pompiers avisera le Syndic pour qu'il puisse donner l'ordre de départ.

Article 7 : une amende de 0,50 frs est infligée à tout homme absent sans motif.

Article 9 : une amende de 1 frs sera infligée à tout homme qui dans un incendie ou un essai quittera son poste plus de 15 minutes sans permission du capitaine.

Article 11 : La Municipalité alloue aux corps une somme de 75 frs par an et une somme de 3 frs par cheval chaque fois que la pompe sortira.

Tout se met donc gentiment en place et en juillet 1906, lors de la discussion du budget au Conseil Communal, ce dernier propose un nouvel impôt: défense incendie, à savoir 0,40 frs pour mille francs sur la taxe des bâtiments.

En 1906 toujours, la Préfecture relance la Municipalité afin qu'elle assure les pompiers de la commune. Dans la foulée et suite à une demande du commandant, de nouveaux tuyaux sont achetés.

Au niveau des infrastructures, la mise en place de conduites d'eau et de bornes hydrantes sont décidées. Lors de sa séance du 2 janvier 1907, le Conseil Communal débat de la demande du service des eaux de Commugny-Mies de lui accorder un droit de passage de l'eau que cette société achète à la commune de La Rippe. C'est d'accord avec cette précision au point 6 de la convention : En cas d'incendie à Bogis-Bossey ou Chavannes-de-Bogis, nous aurons le droit de nous servir de l'eau de la société.

Nouvelle mesure décidée en 1910 par le Conseil communal : Chaque pompier ou hydrantier recevra une solde de 4 frs. par an mais le banquet annuel sera supprimé. L'aubergiste pour sa part mettra toujours gratuitement 20 litres de vin par année à disposition des pompiers.

Cet élan d'améliorations permanentes a été brusquement interrompu pendant la première guerre mondiale. Bon nombre de sapeurs-pompiers ont été mobilisés pour garantir l'intégrité du territoire suisse.

A suivre

Pierre Stampfli



TABLE D'HÔTES POUR LES AÎNÉS

Sous l'égide de Pro Senectute, une nouvelle offre s'est mise en place dans notre village. Depuis quelques mois, une table d'hôtes au nom évocateur « Aux p'tits bonheurs » invite les Aînés à partager un repas de midi.

C'est Mélanie Girardin, bénévole pour l'association, qui ouvre sa porte, confectionne les repas et accueille 4 hôtes au Chemin du Pré de la Croix 1, un dimanche par mois, depuis août dernier.

Une participation de CHF 15.00 est demandée.

Les dates pour 2018 seront fixées prochainement.

Pour inscription et tout renseignement : 079 658 29 56

SOIRÉE REPAS & BLIND TEST



C'est dans une très bonne ambiance que s'est déroulée la « Soirée Paëlla & Blind Test » organisée le samedi 18 novembre passé par la société des Amis de Cha'V Bossey. Dix jolis lots ont été remportés lors de la remise des prix et la soirée s'est poursuivie jusque tard dans la nuit... Rendez-vous l'année prochaine pour la 3ème édition !



LA CHAVANNAISE



387 coureurs ont participé le dimanche 15 octobre à la 7ème édition de La Chavannaise !

Une fois encore, les chemins de notre commune ont servi de piste à des athlètes enthousiastes et performants. Ce qu'ils apprécient dans cette compétition ? Le défi hommes-femmes, la course ouverte aux enfants, seuls ou accompagnés, et la course des marcheurs. Sans oublier, bien entendu, la délicieuse paëlla servie après les efforts. La convivialité est un point fort de cette compétition organisée par le club de Viseu-Genève, qui a bénéficié d'une météo exceptionnelle.

Préparez vos baskets : l'édition 2018 aura lieu le 30 septembre.

Photos et résultats : <https://avgeneve.com/>



LES CHAVANNUS ONT DU TALENT !



Il y a un an, l'auberge du village n'était qu'un chantier et seulement quelques mois plus tard, en octobre 2017, la table de Guillaume

Trouillot fait son entrée dans le guide Gault & Millau en obtenant 13 points /20.

Bravo au chef pour sa cuisine ! Il a trouvé sa place entre la gastronomie ambitieuse et la simplicité gourmande.

Cette reconnaissance récemment obtenue est une raison de plus de venir déguster l'un des plats classiques ou l'une des « Inspirations » du chef, ou de profiter de l'une des alléchantes suggestions de la semaine.

<http://www.auberge-relais.ch/>

Lors du concours suisse des produits du terroir 2017, le miel de fleurs de Jean-Daniel Simon a obtenu une médaille d'or et son miel de forêt une médaille de bronze.

Bravo à l'apiculteur et à ses ouvrières, qui butinent près de chez nous.



JADIS ET MAINTENANT



Cette maison a été construite en 1962 pour abriter les locaux postaux, avec un appartement à l'étage. Après avoir pris place à la ferme Faillétaz, la poste a donc été installée dans la maison Vulliez de la route de Bogis-Bossey, Gilbert Rochat étant le premier préposé.

En 1987, les communes de Bogis-Bossey et de Chavannes-de-Bogis décident d'agrandir le bâtiment situé derrière la chapelle en construisant entre autres des locaux pour la poste, qui y est restée jusqu'à la fermeture de l'office en 2013.

La silhouette de la maison n'a pas changé, et on retrouve le grillage devant la fenêtre, typique d'un bureau postal. Cela n'a pas suffi à le protéger contre un cambriolage...

ASSEMBLEE GÉNÉRALE ANNUELLE DE « CHINCHILLA UND REXKANINCHEN SCHWEIZ »

Fait rarissime pour être relevé : la grande salle de Chavannes-de-Bogis a vu se tenir le 25 mars 2017 l'assemblée générale de la société suisse des éleveurs de lapins des races Chinchilla et Rex (<http://www.chinchilla-rexkaninchen.ch>). Forte de 13 sections suisses allemandes et d'une seule romande (!), cette assemblée se tenait pour la première fois en terres latines. Un énorme bravo à Fritz Aebi et à toutes les personnes qui l'ont soutenu pour assurer la réussite de cette journée. Les participants sont venus de toute la Suisse et Le Chavanus adresse un salut particulier aux délégués de la section Liechtenstein, qui ont fait l'aller-retour dans la journée (huit heures de route) pour répondre présents !



C'ÉTAIT HIER - IL Y A CINQUANTE ANS

Séance de Municipalité du 5 décembre 1967 :

- Le chemin menant à la Placette sera nommé «Chemin de l'Industrie».
- Reconnaissance des nouveaux chemins : les bordiers seront rendus attentifs à ne pas empiéter sur ces nouveaux chemins avec leur charrue.
- Budget 1968 : CHF 88'150.- de recettes, dont CHF 55'000.- d'impôts. CHF 83'250.- de dépenses, dont CHF 25'000.- pour l'école primaire et CHF 10'000.- pour l'entretien des routes. Excédent prévu de CHF 4'900.-

Séance du 12 janvier 1968 :

- Le plan de quartier «Plancherel» est admis et sera mis à l'enquête publique. (Ce projet, qui ne verra finalement pas le jour, portait le nom de l'architecte et se situait proche du périmètre du Centre commercial actuel. Ndlr)

Séance du 13 février 1968 :

- Toutes les décisions prises au sujet des chemins communaux devront passer à l'enquête publique puis être ratifiées par le Conseil Général puis approuvées par Lausanne !
- La transformation du carrefour Genève - Divonne / Genève - Saint-Cergue est à la charge de notre commune. Ce carrefour est dangereux et ce devrait être à l'Etat d'assurer sa transformation. A suivre.
- La Placette a demandé de créer un atelier de peinture et un de bricolage. Conditions non remplies. Refus.
- Deux troncs ont été fixés à la chapelle. Un est destiné aux offrandes pour la paroisse, l'autre pour la chapelle. Le chauffage, l'organiste et le concierge sont payés par Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis.

le liseur d'encre passées

DANS NOS CHAMPS - Des moissons effectuées sous les meilleurs auspices.

Surmenés comme nous sommes tous dans nos vies trépidantes (transports, activités sociétales, déplacements, boulot, loisirs, etc.) nous avons une fâcheuse tendance à oublier que le village est encore bien ancré dans la campagne et que cette dernière continue d'occuper les quelques agriculteurs qui cultivent la terre selon un rythme presque immuable.

Même si l'eau, le soleil et les saisons restent l'élément clé, on n'est plus obligés de s'en remettre uniquement aux bons auspices de Cronos et de Déméter ! Des outils fort utiles tels que les engins agricoles multifonctions sont venus à la rescousse au fil du temps. Si l'on scrute encore le ciel pour y lire les signes d'orage ou de pluie à venir, des prévisions météo précises sont maintenant très fiables. Le choix des semences est aussi tout un art et un élément décisif pour assurer une production et une qualité optimale.

Cette année, les moissons furent très satisfaisantes et d'un bon rendement, bien que précoces d'environ 2 semaines. On constate qu'au fil des décennies, elles ont tendance à prendre de l'avance. Le calendrier des récoltes ne varie cependant pas : orge, colza, 2 variétés de blé et petit pois fourragers. Tout était récolté avant le 15 juillet.

Certains agriculteurs sèment du tournesol pour la production d'huile et du soja pour l'alimentation du bétail. Ces deux cultures sont récoltées en septembre.



Nos agriculteurs locaux s'emploient à produire au minimum quatre cultures diversifiées par exploitation et ont recours à des entreprises spécialisées pour la récolte.

Et la betterave ?

En 1806, Napoléon interdit l'entrée des ports du continent européen aux bateaux anglais. Du coup, le sucre de canne disparut des échoppes européennes. En 1811, il décréta que 32'000 ha devaient être consacrés à la culture de la betterave !

Cette plante à usages multiples, récoltée de septembre à mi-novembre fait partie de la famille des mauvaises herbes (chénopode). Sa teneur en sucre varie de 16 à 21%.

180 jours de végétation sont nécessaires à la maturité d'une betterave. Une graine de 0.02848 grammes donnera une betterave d'environ 2kg, donc environ 70'000 fois son poids de départ ! Quant à son feuillage, à surface égale, il est 4 fois plus efficace que la forêt pour convertir le dioxyde de carbone en oxygène!

Les producteurs de la région sont réunis au sein du «Groupement des Betteraviers de la Frontière». La septantaine d'agriculteurs concernés est scindée en 5 groupes qui gèrent le calendrier des récoltes (environ 2'500 tonnes pour la région de Nyon). Cette opération est confiée à une entreprise spécialisée. Une arracheuse automotrice déterre les racines qui sont amoncelées en bordure des champs. Les tas sont ensuite ramassés au fur et à mesure.

Les betteraves seront «enwagonnées» à Eysins puis seront acheminées par le rail à Aarberg ou à Frauenfeld pour y extraire le sucre.

Cette année, la teneur en sucre sera particulièrement haute car les racines, plus petites, ont souffert de la sécheresse.

La glaneuse

LE JOURNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :
- Geneviève Thévoz
- Les co-rédacteurs
- Alice Ouedraogo

Mise en page : Sandra Bornet

Le prochain numéro paraîtra au début du printemps.
Délai pour vos articles et réactions : 15 février

Tirage : 600 exemplaires
À disposition au greffe communal

Le printemps - 20 mars 2018 à 17h15

Contact : lechavannus@hotmail.ch